

L'an deux mil vingt-deux le 7 avril à 20h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président

Date de la convocation : Mardi 29 mars

Présents : Didier Geslin, Clémence Dunais, Sophie Pajot, Lucien Texier, Martine Pierru, Christian Vignaud, Claudette Palluau, Patrick Tirand, Cécilia Grenaille, Lucie Camus, Annie Rebeyre, Marie-Paule Merceron

Absente excusée : Clara Fortuna

Absente représentée :

Secrétaire de séance : Clémence Dunais

Invité : Frédéric Gloria

Approbation du compte rendu du CA du 22 mars 2022 : approuvé à l'unanimité

### Projets de délibérations

- [2022 - 01/04 : Approbation des comptes administratifs 2021](#)

Monsieur le Président quitte la salle du conseil d'administration

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2021. Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Madame DUNAIS, Vice-présidente, donne acte de la présentation faite au compte administratif 2021, lequel peut se résumer comme suit :

### CCAS – Budget principal

#### Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2021	13 385,92	17 534,44	4148,52
Résultat excédentaire 2020 reporté en 2021		18 007,56	18 007,56
Résultats à affecter	<b>13 385,92</b>	<b>35 542,00</b>	<b>22 156,08</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 22 156,08

#### Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2021	162,00		- 162,00
Résultat excédentaire 2020 reporté en 2021		4 477,16	4 477,16
Résultat excédentaire fonctionnement article 1068			
Résultats à affecter	<b>162,00</b>	<b>4 477,16</b>	<b>4315,16</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 4315,16

#### Résultat cumulé :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2021	13 547,92	17 534,44	3 986,52
Résultat excédentaire 2020 reporté en 2021 y compris article 1068		22 484,72	22 484,72
Résultats à affecter	<b>13 547,92</b>	<b>40 019,16</b>	<b>26 471,24</b>

Abstention	Contre	Pour
		11

**CLSH – Budget annexe**  
**Section de fonctionnement**

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2021	111 565,51	142 585,29	31 019,78
Résultat excédentaire 2020 reporté en 2021		1 780,58	1 780,58
Résultats à affecter	<b>111 565,51</b>	<b>144 365,87</b>	<b>32 800,36</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 32 800,36

**Section d'investissement**

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2021	535,55		- 535,55
Résultat excédentaire 2020 reporté en 2021		8 991,04	8 991,04
Résultat excédentaire fonctionnement article 1068			
Résultats à affecter	<b>535,55</b>	<b>8 991,04</b>	<b>8 455,49</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 8 455,49

**Résultat cumulé :**

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Opérations sur l'exercice 2021	112 101,06	142 585,29	30 484,23
Résultat excédentaire 2020 reporté en 2021 y compris article 1068		10 771,62	10 771,62
Résultats à affecter	<b>112 101,06</b>	<b>153 356,91</b>	<b>41 255,85</b>

Abstention	Contre	Pour
		12

Monsieur le Président reprend sa place et la présidence du Conseil d'Administration

• [2022 - 02/04 : Approbation des comptes de gestion 2021](#)

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration du CCAS les comptes de gestion du CCAS et du CLSH établis par le receveur municipal. Ils sont conformes aux comptes administratifs.

Abstention	Contre	Pour
		12

• [2022 – 03/04 : Affectations des résultats des exercices 2021](#)

**CCAS – Budget principal**

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2021 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 22 156, 08

Investissement : 4 315,16

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident sur proposition de Monsieur le Président, d'affecter au budget principal du CCAS :

A la section de fonctionnement (compte 002) : 22 156,08

A la section d'investissement (compte 001) : 4 315,16

A la section d'investissement (compte 1068) :

Abstention	Contre	Pour
		12

### ALSH – Budget annexe

En application de l'article 9 de la loi du 12 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2021 qui présente un excédent de :

Fonctionnement : 32 800,36

Investissement : 8 455,49

Considérant les besoins recensés à cette même date,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident sur proposition de Monsieur le Président, d'affecter au budget annexe du CLSH :

A la section de fonctionnement (compte 002) : 32 800,36

A la section d'investissement (compte 001) : 8 455,49

A la section d'investissement (compte 1068) :

Abstention	Contre	Pour
		12

### • 2022 - 04/04 : Budgets primitifs 2022

#### CCAS – Budget principal

##### Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	31 024,00	8 867,92
Report de l'excédent 2021		22 156,08
	<b>31 024,00</b>	<b>31 024,00</b>

##### Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	4 315,16	
Report de l'excédent 2021		4 315,16
	<b>4 315,16</b>	<b>4 315,16</b>

Abstention	Contre	Pour
		12

#### CLSH – Budget annexe

##### Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice	159 523,00	126 722,64
Report de l'excédent 2021		32 800,36
	<b>159 523,00</b>	<b>159 523,00</b>

##### Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations sur l'exercice y compris article 1068	8 455,49	
Report de l'excédent 2021		8 455,49
	<b>8 455,49</b>	<b>8 455,49</b>

Abstention	Contre	Pour
		12

• 2022 - 05/04 : Vote des subventions

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration, la liste des subventions suivantes aux associations et à verser les sommes inscrites au budget (article 65748)

Association Centre Socio-culturel Inter Communal Espace Camaïeux : 3 000 €

Abstention	Contre	Pour
		12

• 2022 - 06/04 : Nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Grille des Quotients Familiaux

	1 ou 2 enfants	3 enfants et plus
QF 0	0 à 400	0 à 501
QF 1	De 401 à 501	De 502 à 584
QF 2	De 502 à 584	De 585 à 651
QF 3	De 585 à 760	De 652 à 860
QF >	> 760 € = Tarif plein	> 860 € = Tarif plein

1) Périscolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi, mercredi matin

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3
0,25 heure	1,06 €	0,98 €	0,37	0,63 €	0,78 €	0,84 €

2) Périscolaire : mercredi après-midi/ Commune et territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3	
13h15 18h30	Forfait	9,00 €	6,72€	2,46 €	3,66 €	4,88 €	5,46 €
	0,25 heure	1,06 €	0,98 €	0,37 €	0,63€	0,78 €	0,84 €

Mercredi après-midi / Hors territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3	
13h15 18h30	Forfait	11,00 €	8,72 €	4,46 €	5,66 €	6,88 €	7,46 €
	0,25 heure	1,31 €	1,23 €	0,62 €	0,88 €	1,03 €	1,09 €

3) Extra-scolaire :

Vacances / Commune et territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3
Journée	13,42 €	11,17 €	4,48 €	5,28 €	7,82 €	8,88 €
0,75 journée	11,28 €	9,00 €	3,61 €	4,52 €	6,02 €	7,58 €
0,50 journée	9,00€	6,72 €	2,70 €	3,66 €	4,88 €	5,48 €

Vacances / Commune et territoire du SIVU : Tarif spécifique à la fourniture d'un panier repas :

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3
Journée	11,32 €	9,42 €	3,78 €	4,46 €	6,60 €	7,49 €
0,75 journée	9,52 €	7,60 €	3,05 €	3,82 €	5,08 €	6,40 €

Vacances / Hors territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3
Journée	15,42 €	13,17 €	5,94 €	7,28 €	9,82 €	10,88 €
0,75 journée	13,28 €	11,00 €	4,96 €	6,52 €	8,02 €	9,58 €
0,50 journée	11,00 €	8,72 €	3,92 €	5,66 €	6,88 €	7,48 €

Vacances / Hors territoire du SIVU : Tarif spécifique à la fourniture d'un panier repas

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF0	QF1	QF 2	QF 3
Journée	13,34 €	11,38 €	5,13 €	6,33 €	8,49 €	9,40 €
0,75 journée	11,46 €	9,50 €	4,28 €	5,66 €	6,94 €	8,27 €

4) Extra-scolaire suppléments de sorties et journées exceptionnelles, veillées, pour toutes les familles

Commune et territoire du SIVU	
Journée	½ journée
4,08 €	3,02 €
Hors territoire du SIVU	
Journée	½ journée
5,08 €	4,03 €

5) Extra-scolaire : Garderie (hors déclaration)

Commune et territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,68 €
De 17h30 à 18h30	0,68 €

Hors Commune et hors territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,93 €
De 17h30 à 18h30	0,93 €

Les nouveaux tarifs du CLSH seront applicables au 08 juillet 2022

Abstention	Contre	Pour
		12

2022 - 07/04 : Accueil des réfugiés Ukrainiens – dispositifs mis en œuvre par le CCAS

Considérant les dispositifs d'accueil mis en place par l'État, relayés dans chaque département par les services de la Préfecture,

Considérant une demande formulée par des réfugiés actuellement accueillis à Esnandes chez l'habitant ;

Considérant une demande des services de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

Monsieur le Président propose d'étudier les demandes faites au CCAS pour :

- Ouvrir les droits à l'aide alimentaire sans conditions préalables
- Permettre l'accès, à titre gracieux, des enfants à la structure Accueil de Loisirs « Le Carrelet » pour les accueils périscolaire et extra-scolaire

Abstention	Contre	Pour
		12

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration, que le gîte municipal a été remis en état et pourra accueillir très prochainement les 2 familles Ukrainiennes. De même les 4 mobil-home du camping sont prêts, sous réserve de la conformité d'utilisation du gaz, pour offrir de nouvelles solutions de logement. La question de la situation du camping en zone inondable et l'obligation à la fermeture à compter du mois d'octobre se pose. Cela a été évoqué avec le secrétaire général de la préfecture lors de sa visite. La commune ne prendra pas la responsabilité de maintenir l'accès aux mobil-home sur cette période. Au-delà de l'obligation légale, on peut s'interroger sur les conditions de vie au camping sur une telle période. Il est toujours possible d'aménager un espace commun et convivial, chauffé. Cela sera à étudier après l'arrivée des personnes en fonction de leur souhait. Monsieur le Président en profite pour relayer les recommandations de la famille d'accueil sur le fait qu'il faut aussi, en dépit de toutes les bonnes volontés, être vigilant à ne pas trop solliciter les réfugié.e.s.

L'association Esnandis, lors de la manifestation « troc de plantes » qu'elle organise, proposera des baptêmes à bord de voitures anciennes aux prix de 10€. L'argent collecté sera reversé au CCAS au bénéfice des réfugié.e.s. Une délibération, pour officialiser le don, sera nécessaire et présentée lors du prochain conseil d'administration.

Le conseil d'administration, après en avoir discuté, décide afin de répondre aux différents besoins relatifs à l'arrivée prochaine des réfugié.e.s :

- D'acquérir une machine à laver (sur fond propre ou grâce aux dons du troc de plantes)
- D'imputer une partie du solde des dons qui ont fait suite à la tempête Xynthia (13 686,44 €) au financement des besoins, et/ou à des ouvertures de comptes chez des commerçants locaux. Les documents techniques visant à répondre au cadre légal de cette opération seront présentés lors du prochain conseil d'administration.

Madame Lucie Camus fera don d'un congélateur.

Monsieur le Président remercie tous les habitants bénévoles de la commune qui s'investissent au sein du comité de soutien. Il précise que la CCAS est identifié auprès de la préfecture comme structure référente et Madame Clémence Dunais, vice-Présidente, élue référente.

- Questions diverses